Ligue du Grand Est de Football

Assemblées générales
28 novembre 2020

Présidence de M. Albert Gemmrich
Présents ou représentés, ont émargé pour participer aux votes :
> Clubs de ligue
Achen Etting Schmittviller, E. Bleue Achenheim, ASI Avenir Football, AS Altkirch, RS Amanvillers, CSO Amnéville, ES Andelot Rimaucourt Bourdon, AS Asfeld, Val de l'Orne FC, US Avize Grauves, CS Ageen, US Baldenheim, Bar-le-Duc FC, Bar-sur-Aube FC, Foy. Barsequanais, FC Bartenheim, US Bazeilles, US Behren-lès-Forbach, FC Bennwihr, AS Berrwiller Hartmannswiller, Betheny Formation club, AS Betschdorf 1935, AS Bettborn Hellering, ASC Biesheim, FC Soleil Bischheim, AS Bischoffsheim, US Turcs Bischwiller, FC Blagny Carignan, AC Blainville Damelevières, AS Blotzheim, FC Bogny-sur-Meuse, CA Boulay, FC Nord Est Aubois, US Briotine, FC Brunstatt, FC Burnhaupt le Haut, Alliance S Butten Dehlingen, US Etain Buzy, Cheminots S Chalindrey, ASPTT Châlons, Châlons FCO, RC Champigneulles, SL de L'Ornel A Chancenay, ES Charleville, Le Theux FC, O. Charleville Neufmanil Aigle, FC Porcien, St Chevillon, Stadium Racing Colmar FA, Cormontreuil FC, ES Courcelles-sur-Nied, SR Creutzwald 03, ES Crusnes, ES Custines Malleloy, FC Dahlenheim, ES Avière Darnieulles, EF Foot Delme Solgne, US Dienvilloise, FC Dombasle sur Meurthe, Qui Vive Douzy, FC Drusenheim, ALFC Duttlenheim, FC Eckbolsheim, US Eclaron, FC Epernay, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, ES de Fagnières, ES Fameck, ES Faulquemont Crehange, FC Fessenheim, US Fismes Ardre Vesle, US Forbach, FC Hochwald, FC Freyming, US Fumay Charnois, ES Gandrange, FC Geilpolsheim 014, AS Gérardmer Football, AS Girancourt Dommartin Ch., US Goetzenbruck Meisenthal, ES Golbey, AS Grostenquin Berig, AGIIR Florival, AS Guemar, AS Platania Gundershoffen, FC Hagondange, GS Haroué Benney, FC Hayange, FC Hegenheim, ES Heillecourt, FC Herrlisheim, FC Hettange-Grande, HS Hirsingue, FC Hirtzbach, FC Hirtzfelden, AS Hoerdt, AS 1919 Huningue, AS Hunspach, CS Godbrange Hussigny, FC Illhaeusern, FA Illkirch Graffenstaden, AS Illzach Modenheim, AS Ingwiller, US Ittenheim, US Jarny, Jarville Jeunes Football, SR Kaysersberg, FC Kembs Réunis, ASL Koetzingue, RCS Chapelains, CO Langres, AS Cernay Berru Lavannes, AF Laxou Sapinière, AS Lay St Christophe Bouxières, US Ban St Martin, USA Le Chesne, E. Centre Ornain, FC Longeville lès St Avold, ESW Longuyonnaise, AS Ludres, FC Lunéville, ES Marange Silvange, CS Maranville Rennepont, SC Marly, Alliance Sud Ouest F Aubois, FC Metz, FC Devant les Ponts, ES Messine, APM Metz FC, RS Magny, UL Plantières Metz, ESAP Metz, ES Molsheim Ernolsheim, FC Monswiller, US Montier en Der, AS Morhange, FC 1940 Morschwiller le Bas, FC Mulhouse, US Azzurri Mulhouse, Mouloudia C Mulhouse, AS Mussig, AS Mutzig, AS Nancy Lorraine, AS Neunkirch les Sarreguemines, GS Neuves-Maisons, FC Nogentais, US Nordhouse, US Nousseviller, FC Novéant, FC Oberhergheim, US Oberlauterbach, FC Obermodern, FC SR Obernai, AS Ohlungen, FC Ostheim Houssen, ES Petite Rosselle, FC 1926 Pfastatt, Pfastatt Fusal, FC Bassin Piennois, FC Pont-à-Mousson, Racing HW 96, ES Prauthoy Vaux, US Preuschdorf, AS Prix les Mézières, FC Pulnoy, AS Raedersheim, Le Renouveau de Ramerupt, US Raon l'Etape, AS Réding, Stade de Reims, EF Reims Ste Anne Chatillon, Reims Métropole Futsal, FC Formation La Neuvillette, A SP Tournes Renwez Mazures Arreux Montcornet, US Revin, FC Rhinau, AS Ribeauvillé, FC Red Star Richwiller, FC Riedisheim, AVS Bourg Rocroi, UL Rombas, OM Rosières, ES Rosselange Vitry 2013, FC Rossfeld, FC Rouffach, US Saessolsheim, FC St Geosmois, US Sarre Union, FC Sarrebourg, FC Sarreguemines, AS Sarrey Montigny le Roi, FC Saverne, FC Scheibenhard, SC Schiltigheim, FCE Schirrhein, FC 1920 Schweighouse S Moder, CS Sedan Ardennes, O Torcy Sedan, FC Seichamps, SC Sélestat, FC St Etienne Seltz, RC Sézanne, E Sorcy Void Vacon, US Soucht, FC Métropole Troyenne, JS Wenheck, SR St Dié Kellermann, Espérance St Dizier, Remiremont St Etienne FC, FC Malgache, AS St Julien les Metz, JS St Julien FC, St Louis Neuweg F, Essor SC du Melda, St Memmie O., FC St Meziery, FC Steinseltz, Still 1930, AS Strasbourg, RC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg Strasbourg, FC O Strasbourg Koenigshoffen, ASL Robertsau, AS Neudorf 1925, AS Pierrots Vauban Strasbourg, AS Elsau Portugais Strasbourg, Nuehof Fulsal NF, AS Sundhoffen, AS Taissy, FC Féminin Portes de France Terville, ES Thaonnaise, ASP St François Thionville, FC Tinqueux Champagne, FC Trémery, ES Troyes Aube Champagne, ES Municipaux Troyes, USAG Uckange, FC Uffheim, AS Uhrwiller, AS Vagney, US Valmont, US Vandoeuvre, LL Vaucouleurs, JS Vaudoise, USI de la Blaise, FC Vendenheim, FC de la Côte des Blancs, CS Veymerange, COS Villers les Nancy, CA Villers Semeuse, ES Villerupt Thil, AS Villey St Etienne, SS Weyersheim, US Vallée de la Thur, FC Wintzfelden Osenbach 06, ES Witry lès Reims, US Wittenheim, FC Woippy, CS St Etienne Wolxheim, FC de Yutz, SS Zillisheim
> Délégués des districts
Alsace : Michel Aucourt, Michel Dallet, Nathalie Gignac, Marc Haenel, Jean-Louis Muller, René Marbach, Rémy Siedel, Roland Mehn, Bernard Tournegros, Daniel Vidot, Sébastien Villemin, Fernand Wilmmann, Franck Zimmerlin, Patrice Zindy
Ardennes : Christian Baudier, Francis Bonhomme, Jacky Degen, Brahim Fouzari, Bernard Gibaru
Haute-Marne : Annick Geoffroy, Patrick Leiritz, Gilles Simon
Marne : Gérard Cassegrain, Eric Collinet, Bertrand Gaudriller, Michel Helye, Alain Lecuyer, Guy Marcy, Jean-Marc Oudin, Nicolas Rueff
Meurthe-et-Moselle : Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Joël Klein, Yann Leroy, Noëlle Sontot, Jean-Marie Thiriet, Bernard Valsaque
Meuse : Jean-Pol Henry
Moselle : Christelle Barthel, Michel Gotté, Christian Hocquaux, Patrice Kihl, Renée Klein, Hervé Koenig, Christian Lacour, Roger Lagrange, Christophe Sollner
Vosges : Pierre Beretta, Franck Daval, Bruno Herbst, Pascale Lapôtre, Jean-Charles Mourot

Ligue du Grand Est de Football

Assemblées générales
28 novembre 2020

Les présidents des clubs de ligue et les délégués des districts ont été invités à se connecter pour participer aux travaux des deux assemblées ordinaire et extraordinaire de ce 28 novembre 2020 qui sont dématérialisées du fait de la situation sanitaire délicate liée à la pandémie de la Covid-19.
L'organisation a été confiée à une société spécialisée dans l'organisation d'assemblées dématérialisées garantissant la confidentialité des votes.

Le nombre des délégués ayant émargé pour participer à ces assemblées générales extraordinaire et ordinaire représente 76,11 % de la totalité des délégués convoqués ; leurs voix cumulées représentent 77,48 % du nombre total des voix. Le quorum en vigueur étant atteint, l'assemblée peut valablement se tenir.

Le président Albert Gemmrich ouvre l'assemblée et s'adresse aux délégués connectés en visioconférence.
"Bonjour à tous, je vous souhaite la bienvenue pour ces deux assemblées générales sous forme dématérialisée. Cette manière de nous retrouver n'a bien sûr rien d'ordinaire.
Au cours de ces deniers jours, nous étions ensemble sous cette forme pour des réunions d'informations auxquelles j'ai pris du plaisir à participer et qui m'ont semblé utiles et faciles à mettre en place.
Comme vous au sein de vos clubs, nous nous adaptons à la situation. Nous faisons preuve d'agilité. Nous allons aussi tirer les enseignements des perturbations que nous subissons. Nous en reparlerons très vite.
Merci déjà à vous d'être présent, merci d'avoir pris un peu de temps sur votre week-end pour vous intéresser à la vie de notre instance, de votre instance. Je vous promets que nous allons faire aussi court que possible.
Je reprendrai la parole ultérieurement"

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2019
Le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 novembre 2019 tel que publié dans le "cahier spécial assemblée générale" est adopté à 98,02 % des voix exprimées.

Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
Modifications des statuts de la Ligue du Grand Est de Football
M. Jean-Marie Thiriet, membre du comité directeur, présente, via une projection des textes, les modifications des statuts qui sont proposées aux votes et il les commente.
L'assemblée adopte ces modifications telles que publiées dans le "cahier spécial assemblée générale" diffusé en ligne sur le site de la ligue : 93,13 % pour ; 6,87 % contre.
La première modification des statuts de la LGEF adoptée s'applique immédiatement ; la seconde modification des statuts adoptée prendra effet au 1er février 2021.
Clôture de l'assemblée générale extraordinaire

Intervention du président Albert Gemmrich, ouverture de l'assemblée générale ordinaire
"Je déclare ouverte l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Grand Est de Football. Ce rendez-vous habituel est toujours l'occasion de faire un bilan de la saison écoulée et de se projeter sur demain. Je pense que nous faisons tous la même analyse : ette saison 2019-2020 restera celle, avant tout, de la crise sanitaire liée à la Covid-19.
Depuis huit mois, nous vivons, vous vivez, au rythme du confinement, du déconfinement, des questions, des inquiétudes, du protocole sanitaire, de ce fameux masque qui nous protège mais qui nous éloigne aussi les uns des autres. On a tous découvert les vertus des solutions hydroalcooliques, les bienfaits de la visioconférence.
Certains d'entre vous ont aussi souffert, atteint directement ou à travers leurs proches par ce virus. J'aimerais qu'on ait avant toute chose une pensée à l'endroit de tous ceux qui ont été dans notre grande famille du football victime de près ou de loin de cette pandémie.
A l'heure de ce bilan, je souhaite tout d'abord vous remercier pour votre engagement sans faille. Nous avons eu de multiples échanges avec vous depuis mars ; des échanges parfois intenses, parfois vifs, parce que vous n'étiez pas d'accord avec certaines décisions. Et c'est normal.
Mais lorsqu'il a fallu reprendre l'activité à partir du printemps, vous avez été présents et je vous en félicite. Vous avez démontré que le football est une passion que vous faites vivre. Et je sais que vous avez tous hâte de pouvoir reprendre le chemin des terrains dès que cela sera possible.
Je tiens aussi à saluer l'investissement de mes collègues élus de la LGEF, des membres bénévoles des commissions, des salariés qui eux aussi ont su s'adapter, changer leur rythme de travail, leur façon de travailler et faire fi de leurs angoisses ou de leurs interrogations personnelles. Il m'appartient aussi de saluer ici leur dévouement.
Ma conviction personnelle est que nous ne sommes pas encore à l'heure du bilan de cette crise sanitaire et de ses effets. Cette heure viendra, c'est évident. Mais au fil des mois, j'ai forgé une certitude : nous devrons imaginer l'avenir du football du Grand Est ensemble. Avec vous.
Mais en attendant, j'ai demandé à tous mes collègues élus, aux présidents des neuf districts du Grand Est, aux commissions, aux salariés, de se focaliser sur la gestion de la reprise, de la fin de saison. Notre philosophie sera la suivante :

1. Evidemment respecter les mesures gouvernementales et celles de la fédération qui effectue un important travail de coordination,
2. Adapter localement quand c'est possible, quand nous avons la main, tout en gardant comme ligne de conduite permanente que la priorité reste la santé de tous. C'est d'ailleurs ce que je retiens des réunions qui se sont tenues ces dix derniers jours.
3. Et puis il y a bien évidemment l'aspect économique et financier. Jouer des matchs officiels c'est bien, c'est même indispensable, mais pas à n'importe quel prix. En clair, il faut vous laisser aussi la possibilité de mettre en place des éléments de la vie associative, des moments de plaisir sans risque. Je pense aux tournois de jeunes, aux manifestations qui permettent votre équilibre budgétaire et crée de la convivialité dans vos associations.

A propos des finances, notre trésorier général Michel Spindler évoquera tout à l'heure largement la situation financière de la LGEF à travers le bilan et le budget prévisionnel. Les deux sont fortement marqués par cette crise sanitaire : des recettes ne sont pas rentrées. Certaines économies ont pu être réalisées en raison d'actions qui n'ont pas été menées. Nous avons poursuivi nos efforts de gestion pour permettre des actions. Ainsi, nous avons décidé d'effectuer des dépenses exceptionnelles. Elles ont été réalisées pour vous accompagner en cette période difficile :
- D'une part au travers du fonds de solidarité avec tous nos districts. Ce sont 350 000 € qui sont allés vers les clubs.
- D'autre part j'ai pris la décision urgente de débloquer 150 000 € en matériel sanitaire d'urgence à destination de vos clubs pour que vous soyez équipés dès le début de saison.

Nous devons surtout nous montrer prudents pour l'avenir. Comme vous au sein de vos clubs, il faut nous attendre à voir nos charges augmenter alors que les soutiens publics ou privés tendent à diminuer.
Je tiens d'ores et déjà à saluer et à remercier pour tous ceux qui ont fait le choix de continuer à vous, et à nous accompagner.
Nous devons surtout tenir compte de votre situation actuelle. C'est pour cette raison que j'ai décidé de proposer à ceux d'entre vous qui sont actuellement en difficulté en matière de trésorerie, de bénéficier d'un délai supplémentaire au-delà de celui qui avait déjà été mis en place, pour vous acquitter de l'acompte licence.
Je salue en la matière le travail du trésorier général et du service comptable de la LGEF qui sera encore à votre disposition et à votre écoute. Il a trouvé l'équilibre entre la nécessaire solidarité et une prudence logique qui doit préserver notre instance.
Le dernier point que je souhaitais aborder à l'occasion de ce bilan de la saison est le suivant : j'ai le sentiment qu'au final cette crise nous aura peut-être plus rapprochés qu'éloignés. Les initiatives se sont multipliées, au sein de vos clubs bien entendu, mais aussi au sein des différents services de la ligue :
- Dans le domaine de la formation d'abord qui a su se réinventer en permanence, innover, garder le lien, assurer son rôle au final.
- Au sein de l'équipe technique régionale aussi, mobilisée sur tous les fronts pour rester à votre service.
- Le service des compétitions qui assure des contacts fréquents, pour vous faciliter la vie, la programmation de vos matchs, la gestion des cas de Covid qui vous ont touchés.
- La LGEF a aussi très tôt nommé une référente sanitaire qui a effectué un boulot énorme avec vous, sans oublier les services généraux ou la communication.

Bref, cette notion de « service aux clubs » dont certains se demandaient ce qui pouvait se cacher derrière n'a jamais été aussi réelle qu'aujourd'hui. J'ai la certitude que nous devons maintenir ce lien demain. Que nous devons poursuivre cette démarche et imaginer plus encore la LGEF comme un centre de ressources à destination de vos clubs.
Voilà mon sentiment sur cette saison écoulée. Je l'ai traversée comme vous avec des hauts et des bas. Avec le sentiment d'être parfois pris en étau entre les contraintes de l'Etat, les consignes fédérales et la volonté de faire vivre le football dans le Grand Est. Et tout cela, avec vos coups de gueules, vos doutes et parfois vos encouragements.
Je sors de cette période avec des certitudes qui ont changées. Elles ont été bouleversées avec l'idée que nous allons devoir vivre avec cette incertitude pendant un moment encore, bien au-delà de la crise sanitaire.
Merci de votre attention, merci de votre confiance."

Compte rendu financier de la saison 2019-2020 par M. Michel Spindler, trésorier général

Les délégués ont pu préalablement prendre connaissance des documents comptables dans le cahier "spécial assemblée générale" consultable en ligne sur le site de la ligue à partir du lien de consultation ayant été envoyé avec la convocation.
S'appuyant sur la projection de documents comptables, le trésorier général, M. Michel Spindler, prend la parole et présente le compte rendu financier de la saison 2019-2020.

Rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020

I. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 3 novembre 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association "Ligue du Grand Est de Football" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre comité directeur le 30

septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.
Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :
- Le montant des disponibilités représentant plus de 36 % du total de l'actif a été validé.
- Les variations dans les comtes d'immobilisations ont été analysées et justifiées.
- Une analyse des produits d'exploitation et des subventions d'exploitation a été effectuée afin de valider leur exhaustivité et la séparation des exercices.
- Les charges enregistrées au compte de résultat ont été contrôlées par le biais d'une revue analytique et de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux sociétaires

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre comité directeur et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des évènements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés le 30 septembre 2020 par le comité directeur.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823.10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :
. Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
. Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
. Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
. Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
. Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue sir les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Approbation du bilan, du compte de résultat ainsi que l'affectation du résultat de 55 561,30 € en report à nouveau
L'assemblée approuve les comptes ainsi que l'affectation du résultat de 55 561,30 € en report à nouveau à 91,52 % des voix exprimées, 8,48 % contre.

Présentation du budget prévisionnel 2020-2021 par M. Michel Spindler, trésorier général
M. Michel Spindler présente le budget prévisionnel dans le détail en précisant que, comme le président Gemmrich s'y était engagé avec l'accord du comité directeur, le statut financier ne subit pas d'augmentation. Ce budget, en raison de la situation sanitaire liée à la Covid, pourrait faire l'objet d'ajustements.
Le budget prévisionnel, tel que présenté, est adopté à 90,31 % des voix exprimées, 9,69 % contre.

Information sur la situation de l'établissement de Reims par le président Albert Gemmrich
Lors de la fusion, le choix de maintenir les trois établissements a été fait sans imposer la mobilité. L'utilisation de ces établissements est différente d'un site à l'autre. Le comité directeur a mené une réflexion pour rationaliser les trois établissements. Un acquéreur a manifesté son intérêt pour acheter des surfaces du bâtiment de Reims.
Compte tenu du fait que nous sommes à moins de deux mois de l'élection d'un nouveau comité directeur, il est préférable de laisser le soin à ce futur comité directeur de mener les réflexions complémentaires à la rationalisation immobilière pour proposer, lors d'une prochaine assemblée générale, un projet complet et abouti.

Modification de la composition du championnat de Régional 2 par M. Gérard Seitz
M. Gérard Seitz, vice-président de la LGEF et président de la commission des compétitions régionales, présente la proposition de modification de la composition des groupes du championnat de R2.
Les textes à adopter ont été publiés dans "cahier spécial assemblée générale" consultables en ligne via le lien transmis avec la convocation.
L'arrêt des compétitions, au mois de mars dernier, nous a conduits à créer deux groupes supplémentaires en Régional 2 seniors pour passer à 8 groupes de 12 équipes. Pour pérenniser cette situation au-delà de la saison actuelle, nous devons le valider en assemblée générale.
Ainsi, afin d'éviter des rétrogradations en cascades à l'issue de cette saison, nous vous proposons, pour le Régional 2, de réguler ces rétrogradations sur deux saisons.
Il est proposé de lisser les rétrogradations de Régional 2 en Régional 3 sur deux saisons en maintenant 8 groupes de 12 pour la saison prochaine 2021-2022.
Nombre de descentes à la fin de cette saison 2020-2021 : les 2 derniers de chaque groupe et les 6 moins bons 10e dans le meilleur des cas.
Revenir à 6 groupes de 14 pour la saison 2022-2023.
Cette proposition est adoptée à 77,61 % des voix exprimées, 22,39 % contre.

Le président Albert Gemmrich reprend la parole pour clôturer les travaux de l'assemblée.
"Nous voilà arrivés au terme de cette assemblée générale ordinaire.
Merci à tous les intervenants, merci à ceux qui ont assuré la prestation technique des votes et la diffusion en visioconférence. Merci à vous pour votre patience, pour votre écoute, et pour votre confiance exprimée à travers les différents votes qui ont émaillé ces deux assemblées.
Avant de vous quitter je souhaitais vous remercier encore de votre engagement.

Vos clubs, bien entendu, ont besoin de vous. Plus globalement le football a besoin de vous. Aujourd'hui plus encore qu'hier. Nous vivons des moments compliqués, qui nous interrogent. Nous allons nous en sortir tous ensemble.
En attendant, prenez soin de vous, de vos proches, de vos clubs et de vos licenciés, passez de belles fêtes de fin d'année avec vos familles. On se retrouvera très vite.
Bon week-end"

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction